

maisons paysannes de france

Association reconnue d'utilité publique
«CONNAÎTRE, CONSERVER, RESTAURER»



Patrimoine bâti rural
et paysager de Vaucluse

Visite guidée et commentée dans
le village de Mondragon.
Vallée du Rhône

Samedi 20 mars 2021

Compte rendu illustré

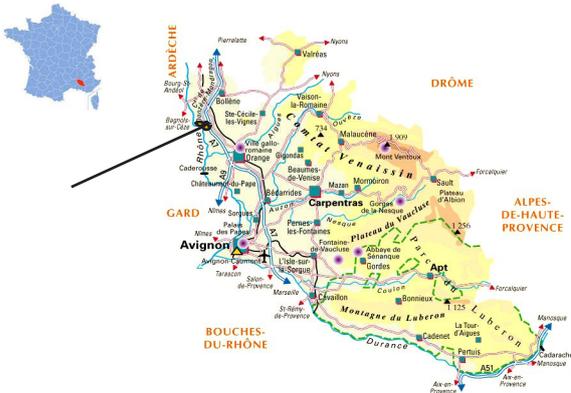
Source : Carte postale des années 60

MONDRAGON (Vaucluse/ moyenne vallée du Rhône), un cas d'école?



Source : MPPF84

La Provence est devenue emblématique de la région où l'on a envie de vivre pour les vacances, où l'on s'installe en résidence secondaire. Qui n'envie pas sa qualité de vie avec son soleil, ses villages pittoresques, sa gastronomie? Or, ses paysages ont été marqués par de profondes mutations. C'est le cas dans la vallée du Rhône antique couloir de circulation. Le patrimoine bâti des villages a subi le choc des évolutions successives pas toujours favorables à sa préservation.



MONDRAGON est un village médiéval historique (Place forte), situé dans la vallée du Rhône et sur des collines qui la surplombent.

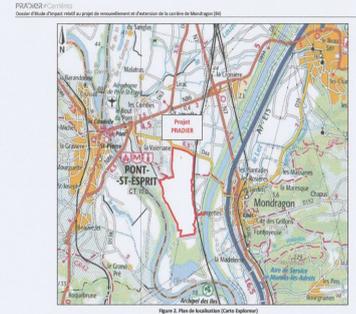
RICHESSE DU PATRIMOINE

Le patrimoine bâti est d'une grande variété : habitats de plaine, habitats des collines, habitats villageois et d'une grande richesse architecturale (hôtels particuliers, modestes maisons de village, cabanons, murs et constructions de pierres sèches.

UN BILAN LOURD

Depuis 70 ans, le patrimoine bâti rural non protégé a été sacrifié sur l'autel de la « modernité », au gré des modes et des projets d'aménagement des municipalités successives.

Situé dans la moyenne vallée du Rhône, Mondragon a vu sa géographie bouleversée par les aménagements spectaculaires du canal de dérivation du Rhône. Son territoire accueille les dernières zones naturelles humides de Vaucluse mais également l'exploitation de gravières qui condamne le patrimoine de la plaine.



Plan de situation et emprise de la gravière

Des édifices d'une grande valeur historique et architecturale ont été purement et simplement détruits, notamment sans avoir été inventoriés. L'exemple le plus manifeste est la destruction de l'ancienne tuilerie, route de Bollène.

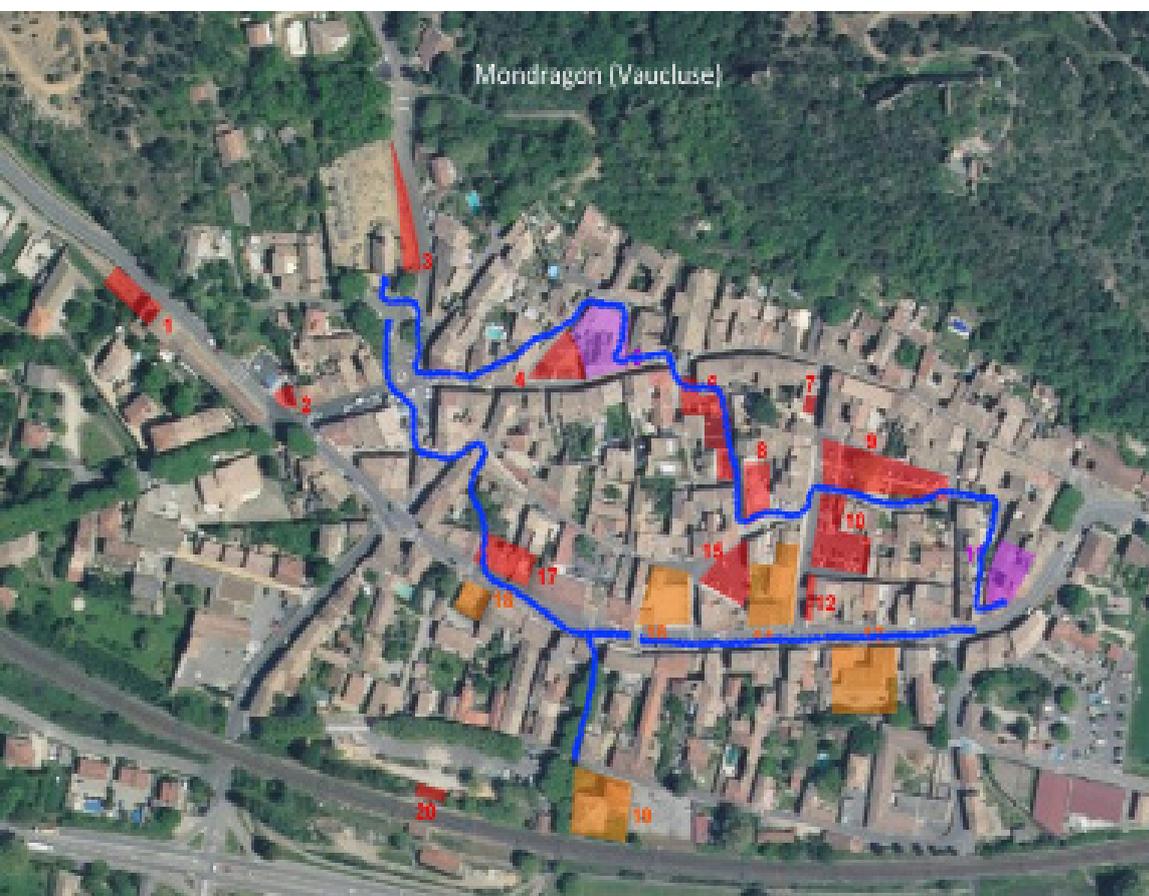
ARRETER LES DEMOLITIONS

Les habitants, amis du patrimoine, et MPPF ont établi un inventaire des démolitions. Le document a été porté à la connaissance des services des Bâtiments de France lors d'une rencontre en Préfecture de Vaucluse.

ALERTE ET SENSIBILISER

A la suite d'un nouveau projet de démolition, MPPF a décidé d'alerter les pouvoirs publics, la presse. Il est temps que le massacre cesse, que les élus et les habitants prennent conscience de la valeur de leur patrimoine.

Mondragon (Vaucluse)



UN BILAN TRES LOURD

- 1 : Ancienne filature (démolition)
- 2 : Maison de village - entrée Nord de la Ville (démolition)
- 3 : Ancien cimetière « Saint Jacques hors les murs » - démolition pour élargissement de la voirie.
- 4 : « Maison GRIVEL » (maison de maître médiévale et renaissance avec coursive - cour et fontaine) - démolition pour agencement de la Place Georges Brassens
- 5 : Projet de démolition de l'îlot « Lejalet » pour ouverture vers l'Hôtel de Suze (bâtiment classé). Plusieurs maisons de l'îlot acquises par la Ville.
- 6 : Ancien Hôtel de Ville + Maisons de village - démolition pour création de places de parking
- 7 : Maison de village - démolition pour aménagement de places de parking
- 8 : Ilot d'habitations : 1ere démolition dans les années 1980 pour création de places de parking - 2ème démolition récente pour aménagement d'une place
- 9 : Ilot d'habitations « Place Jean Moulin » démolition ancienne pour création d'une place
- 10 : Coopérative de pain : Démolition pour création d'un parking
- 11 : « Maison BRECIÉUX » - Projet de démolition et
- 12 : Maison de village - démolition pour élargissement de la voirie
- 13 : « Maison COULON » (maison de maître XIXème) - démolition pour construction de logements sociaux
- 14 : « Maison EYLIEU » (maison de maître époque médiévale - réaménagement XVIIème - avec cour et fontaine) - ancienne école privée / démolition pour construction de logements sociaux.
- 15 : « Anciens Bains Douches » - 1ere démolition d'habitations anciennes pour aménagement de « bains douches publics » - démolition des années 2000 pour création d'un parking
- 16 : Ancien vestige du rempart et habitations - démolition ancienne pour création du bureau de poste de Mondragon - démolition récente pour agencement d'une place
- 17 : Maisons de village (Vestiges d'époque médiévale - XVème au XIXème siècle) - ancien « Bar du Commerce » - démolition pour création d'un parking
- 18 : « Crédit agricole » - démolition d'une maison (époque XIXème) pour construction d'un local neuf (banque).
- 19 : « Hôtel de la Gare » - ancien cinéma - Salle de bal ... démolition pour aménagement d'une Halle couverte.
- 20 : Gare de Mondragon - démolition du bâtiment principal

Légende : 10 : maisons anciennes démolies pour aménagement de parkings. 12 : maisons anciennes démolies pour construction projet contemporain.
13 : maisons anciennes qui seraient sous le coup d'un projet de démolition

→ Parcours de la visite commentée du samedi 20 mars 2021

MONDRAGON Patrimoine bâti provençal en danger!

«Entre maisons anciennes promises à la démolition, maisons anciennes détruites et maisons anciennes restaurées»

Parcours-visitte-commentés

Samedi 20 mars 2021,
de 10 à 12 h.

Début de la visite devant la Maison BRECIÉUX, Bd Léopold FAURITTE (Sud)

Jean-Marc BARREAU, compagnon maçon et délégué des MPF pour le Vaucluse :
La maison provençale traditionnelle : un patrimoine à Redécouvrir
L'inutilité et le danger de détruire des maisons anciennes dans un village
Les idées reçues sur les maisons anciennes : démodées, ruines dangereuses, etc.
Construire à neuf est plus coûteux que sauvegarder et rénover
La restauration aux normes actuelles est possible, exemples de restaurations (images)

Visite commentée : Rue de la Cuillère, place Henri Fabre, place de la Treille, Bd Faurite Nord, porte du Vieux Moulin Chapelle du Cimetière, Hôtel de Suze, Rue Jean Jaures, retour Maison Breccieux.

Organisé par les Maisons Paysannes de France, association nationale reconnue d'utilité publique et les Amis du Patrimoine de Mondragon.

Règles sanitaires à respecter : Port du masque, lavage des mains, distance d'1m.

**NON
AUX DEMOLITIONS!**



Affiche diffusée sur les réseaux sociaux, relayée par e-mails.

Presse écrite & France BLEU Vaucluse (en replay)

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/maisons-paysannes-de-france-veut-empêcher-la-démolition-d-habitations-a-caractere-historique-a-1616089749>

<https://www.francebleu.fr/emissions/invite>

Maisons Paysannes de France, délégation de Vaucluse
vaucluse@maisons-paysannes.org

MPF lance le samedi 20 mars une première opération de sensibilisation

CONTEXTE

A la suite de la démolition en avril 2018 de l'hôtel de la gare et du Casino (ancien cinéma) (19), la délégation suit de près la gestion du patrimoine du maire de Mondragon.

En septembre 2020, elle est alertée par l'un de ses adhérents sur le projet de démolition d'un ensemble de maisons anciennes situées au sud du Bd Léopold FAURITTE. La délégation a immédiatement informé les services de l'UDAP de Vaucluse (Architectes des Bâtiments de France). Le permis de démolir a été retiré le 30 septembre suivant.

Depuis, le Conseil Municipal a acté la création d'un jardin d'enfant avec patageoire et mur végétalisé pour 600 000€. (Cf. Vaucluse Matin – Janv. 2021)

A ce jour, le dossier administratif est toujours vide, ni nouveau permis de démolir ni contact avec les architectes des Bâtiments de France. Nota : Conformément au Code de l'Urbanisme les projets situés à l'intérieur du périmètre de protection de l'Hôtel de Suze, classé Monument Historique sont soumis à cet avis.

(19) : se reporter à la cartographie de la page 3

UDAP : Unité Départementale Architecture et Patrimoine « Bâtiments de France » / Ministère de la Culture

ASMA : Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne, délégation locale des MPF

DE NOMBREUX CAS EN FRANCE

Depuis 70 ans, à MONDRAGON, les municipalités successives ont purgé de nombreux secteurs du village médiéval. (Voir la cartographie de l'inventaire des démolitions).

Cette attitude est assez commune en France depuis les années 60. C'est une des raisons de la création de l'association Maisons Paysannes de France.

En Alsace, à GEUDERTEIM, le Maire a démolli la maison GREDER, du 16ème S. contre l'avis des associations de protection du patrimoine, du Département, du CAUE. Cet acte injustifié a provoqué l'intervention de personnalités médiatiques comme S. BERN ou JP. PERNAUT. L'ASMA n'a pu obtenir l'arrêt de la démolition. Cependant, cet événement a permis de sensibiliser d'autres élus. Ainsi l'association de protection du patrimoine alsacien a passé un accord en décembre 2020 avec la communauté de communes du Kochersberg (25 000 habitants, 33 villages). La convention prévoit que les communes fassent l'inventaire de leur patrimoine remarquable.

C'est la voie que les MPF de Vaucluse veulent faire valoir à MONDRAGON.



Photo Nicolas REEB-GRUBER

Le boulevard Léopold FAURITTE, tel qu'il se présente au printemps 2021. La Maison BRECIUEUX, la maison à sa gauche et celle avec la treille en fond sont promises à la démolition

Sauf mention contraire, les photos publiées sont de Nicolas REEB-GRUBER ou de MPF Vaucluse.

INTRODUCTION

Nombre de participants 26. A noter la présence de 3 conseillers municipaux, d'anciens élus de la commune de MONDRAGON.

Les 3 journaux de la presse locale (La PROVENCE, La TRIBUNE et le Vaucluse MATIN Dauphiné Libéré) ont couvert l'événement. La visite était conduite par Jean-Marc BARREAU, délégué de Vaucluse des MPF.

Des adhérents de Vaucluse des MPF avaient fait le déplacement (MAUBEC, ROAIX). Des mondronnais demeurant désormais dans des villages des alentours (SAINT LAURENT DE CARNOLS) ont également participé à cet événement.

Dans le contexte particulier du COVID 19, la visite a dû être organisée sous forme d'un rassemblement revendicatif, conformément au Code de la Sécurité Intérieure visé dans l'article 2 du décret 2020-1310.

MPF qui souhaitait proposer une simple visite commentée, a dû se contraindre à cette obligation. A noter les conséquences de la crise sanitaire sur les moyens d'expression des associations de défense du patrimoine.

La visite a été sécurisée par un policier municipal, le Maire de MONDRAGON a ouvert les portes du porche couvert de la Maison BRECIUEUX, 253 Bd Léopold FAURITTE, afin de permettre aux participants et à la presse de voir une partie de l'intérieur de cet édifice promis à la démolition.

MPF de Vaucluse a remercié le Maire de MONDRAGON par e.mail avec copie aux conseillers municipaux défendant le point de vue du Maire qui ont participé à cet déambulation.

Les MPF de Vaucluse ont rappelé au cours de la visite que leur intention n'était pas de faire le procès des maires de MONDRAGON mais de procéder à une analyse critique de la gestion du patrimoine bâti rural et paysager de la commune.

MPF avec ses 55 ans d'expertise demeure l'un de interlocuteurs incontournables des Pouvoirs Publics et des UDAP. La visite s'est focalisée sur la valeur du bâti ancien, sur la constitution des villages de Provence, sur les savoirs-faire qui ont été employés dans le bâti rural de la commune, sur les exemples de restauration de maisons anciennes. Les habitants se sont exprimés parfois avec passion.

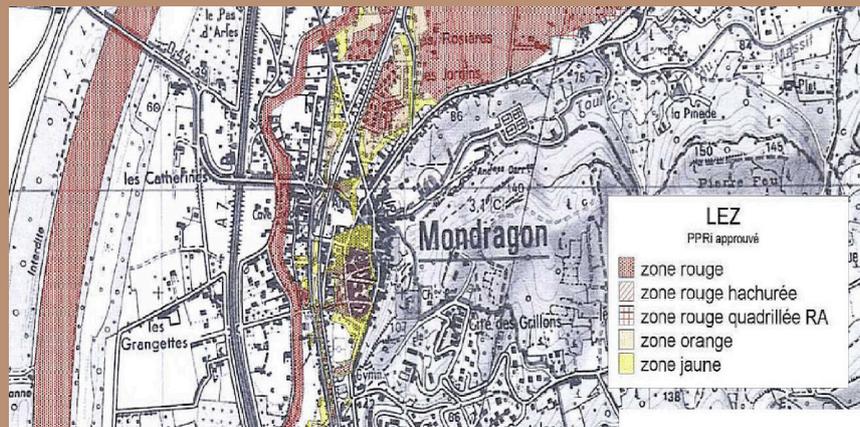


La maison «SEGOVIA» avec la treille est habitable, la Maison BRECEUX, bien qu'inhabitée, en bon état. MPF estime que ces maisons doivent être sauvegardées.

Départ de la visite devant la maison BRECEUX (11 au plan), le projet de démolition de ce bel ensemble de maisons paysannes situées Bd Léopold FAURITE, sur le tour de village dans un virage. Après avoir exprimé en mai 2018 son opposition à la démolition de l'Hôtel de la gare, Il s'agit de la seconde intervention de la délégation de Vaucluse des MPF auprès du Maire de MONDRAGON. La maison BRECEUX, celle qui la touche à gauche et celle qui se trouve en arrière plan avec la treille font partie du lot que le maire souhaite démolir. Ces maisons seraient en ruine, ce que les observations de terrain démentent.

ZONE INONDABLE : (Citation des règles applicables)

Plan de prévention des Risques Naturels d'inondation du bassin versant du Lez (Règlement) : TITRE 3 - Chapitre 2 - applicable aux constructions existantes : *Sont autorisées les travaux d'entretien et de gestion courants (incluant notamment les réfections, aménagements, remplacements,...) des bâtiments existants et les travaux destinés à réduire les risques pour leurs occupants.*



Ci-dessus, un extrait du plan du PPRinondation Lez, le village est intégralement en zone «jaune» faible risque ou en «rouge quadrillé». Lors de la visite MPF a appris des conseillers municipaux que la commune n'a plus été inondée depuis 1951. Les références retenues au PPRi sont celles d'avant 1951. Depuis le Lez a été dérivé dans le canal CNR via un déversoir placé en amont de MONDRAGON.

Ces dispositions n'ont pas été un obstacle à la réalisation d'aménagements urbains et à la création de logements en lieu et place des maisons anciennes démolies.



Photo MPF84



Photo Nicolas REEB-GRUBER

La visite se poursuit, rue de la Cuillère à l'intérieur de la Maison TRAMIER, ancien relais de diligence du 17^eS. Restauré par la Famille MAUCCI

Denis MAUCCI conseiller municipal, opposé aux projets de démolition du Maire, représentant de la famille propriétaire des lieux rappelle l'historique de ce projet, les aides reçues par l'ANAH, le projet s'est vu décerné un PRISME d'OR.

Thèmes abordés lors de la visite commentée de la Maison TRAMIER :

Les besoins en logements sociaux, le financement des opérations de restauration de maisons anciennes, restaurer c'est possible.

Restaurer est, non seulement, souhaitable pour sauvegarder le patrimoine et pouvoir le léguer aux générations futures, mais est possible techniquement. MPF montre un exemple de petite maison de village restaurée à BOLLENE.

Financement : Des participants affirment qu'il faut beaucoup d'argent pour restaurer ? D. MAUCCI s'oppose à cette idée reçue : le Vaucluse est l'un des départements les plus pauvres de France. On recense 8% de logements insalubres en Vaucluse /2% moyenne française. C'est donc 160 à 200 logements insalubres à Mondragon. Il rappelle les aides à la création de logements qui favorisent la mixité sociale.

Débat : Que peut une commune quand les bailleurs sociaux refusent de racheter les maisons anciennes comme ce fut le cas pour l'Hôtel de la gare et le Casino ? Cependant, la ville a investi entre 1,5 et 2 millions d'euros pour les démolir et construire à la place une halle polyvalente. Malgré le refus des bailleurs, fallait-il pour autant détruire ces bâtiments qui faisaient partie de l'histoire du village et de la mémoire des anciens sans chercher à les requalifier, quitte, à budget équivalent, à assurer la maîtrise d'ouvrage de logements ?



*Hôtel de la Gare avant et en cours de démolition.
La destruction a été maintenue
contre l'avis de MPF et de celui
du service départemental des
Bâtiments de France.*

Source : MPF de Vaucluse



Place Henri FABRE et place de la TREILLE, (8,9 et 10).

Observations : Démolitions importantes, remplacement par parkings et constructions contemporaines (petits collectifs ou maisons de village), murs borgnes, restaurations sans emploi de matériaux naturels comme la chaux, restaurations menées de façon rectiligne (enduits et encadrements de fenêtre), absence d'arbres, sol imperméabilisé (remontées capillaires dans les maçonneries).

Avis de JM BARREAU : Les purges sont admises dans le tissu urbain d'un village médiéval, pour retrouver les dispositions d'origine : cours, jardins et mettre en valeur le patrimoine. Dans un village comme MONDRAGON, les maisons se soutiennent les unes les autres (voir le récent tremblement de terre à VIVIERS - Ardèche), les purges doivent être limitées et pertinentes. En supprimant le bâti ancien, en laissant des « dents creuses », en maintenant des murs borgnes enduits au ciment, en ne replantant pas, on efface le charme et l'ambiance du paysage urbain. Bref, le cadre de vie perd son harmonie. Pour Jean-Marc BARREAU, les habitants méritent mieux surtout s'il s'agit de personnes aux revenus modestes.



Ensuite, Jean-Marc BARREAU montre les désordres causés par l'imperméabilisation des sols au pied des maçonneries (fantômes ou auréoles), car l'eau est emprisonnée dans la maçonnerie. Primo, il est nécessaire d'employer des matériaux « respirants » (qui permettent des échanges entre la maçonnerie et le milieu ambiant) et secundo d'éviter d'étancher le sol avec des enrobés ou des bétons ? De plus, ces matériaux modernes se dégradent dans le temps et finissent par ajouter de la laideur à l'ensemble. Les choix techniques retenus s'avèrent de mauvais calculs.

Certes, il est pratique de disposer d'une place de parking à proximité de son logement. Or, nos villages d'origine médiévale n'ont pas été conçus pour l'automobile. Pour préserver leur ambiance, les automobiles devraient être parquées en périphérie. De ces parkings, des rues d'appel servent à amener les piétons au coeur historique. Il conviendrait donc d'éviter de lotir ces secteurs périphériques.

Jean-Marc BARREAU commente la technique de rénovation employée sur une façade. Elle est trop rectiligne. La technique traditionnelle qu'il conseille doit mettre en valeur les éléments architecturaux comme les encadrements de fenêtre. Cette technique a été employée, rue Baguette, sur une fenêtre à meneaux d'une façade dont l'enduit a été restauré à la chaux et coloré avec des badigeons à l'ocre.

MUTATIONS DE MONDRAGON



Rue Henri BARBUSSE ancienne rue Réale hier et aujourd'hui. Source : MPF 84

Place de la Treille, les participants échangent sur le coût des aménagements urbains (acquisitions + démolitions + construction) et sur les options et la qualité architecturales retenues par la municipalité, à savoir : techniques de maçonnerie et matériaux étrangers au pays.

Photo ci-dessous source : Site web ville de Mondragon



MUTATIONS DE MONDRAGON



Maison Eyliu avant et maintenant.

Sources : MPF de Vaucluse



Les choix techniques et esthétiques déterminent le cadre de vie des habitants. MPF favorise un habitat sain et harmonieux. Une restauration du bâti ancien respectueuse, adaptée aux besoins de la vie d'aujourd'hui qui conserve le cadre de vie traditionnel et offre finalement une meilleure qualité de vie.

Rue BAGUETTE

Jean-Marc BARREAU développe ce qu'il a précédemment exposé sur les deux écoles de restauration. L'une qui va être soumise aux règlements et l'autre qui va respecter et mettre en valeur le patrimoine.

MPF a combattu dès ses origines (années 60), une conception normative de la construction ou de la restauration souvent fondée sur les critères économiques des «Trente glorieuses».

Exemple de restauration , rue Baguette chez M et Mme CHLUDA : Les travaux ont employé des techniques et des matériaux traditionnels. Le parti pris est une mise en valeur du patrimoine, notamment le traitement d'une fenêtre à meneaux qui a été labellisé par le Fondation du Patrimoine. A noter que les parties contemporaines ont été traitées à l'ancienne ainsi que les bâtiments annexes situés en face de la maison principale.



Photos communiquées par les propriétaires.



Place LENOLA, rue Jean Jaurès

L'ancienne mairie a été démolie il y a de nombreuses années.



Mutations du paysage urbain : deux vues des lieux avant et maintenant



des

Rue Jean JAURES, Place G. BRASSENS, un secteur déjà touché par des purges.

Sud de la place G. Brassens. Un mur borgne vestige de la Maison GRIVEL (4) démolie pour aménager la place.



Cet immeuble, qui servait d'auberge lors de la fête du Drac, est promis à la démolition. Le motif et la nature du projet de la municipalité n'ont pas été rendus public.



Il a un intérêt patrimonial avec son escalier à vis (tourelle adjacente distribuant tous les étages), son plafond XVIIème siècle (grande salle au 1er étage) et différentes fenêtres à meneaux aujourd'hui murées mais encore visible.



Les amis du patrimoine attendent que la municipalité précise ses intentions. MPF estime que cet immeuble mérite d'être sauvegardé.

îlot LEJALET, Rue PERROT & Hôtel de Suze

Ce secteur est concerné par un projet de démolitions. La ville a acquis des parcelles. Le projet n'a pas été annoncé dans ses détails par la municipalité. Les conseillers municipaux présents confirment cependant que rue Jean Jaurès, la maison qui servait d'auberge lors des fêtes du DRAC sera démolie. Elle renferme un escalier à vis de facture médiévale. Selon les conseillers municipaux, les autres maisons seraient conservées.

La rue PERROT est une ruelle qui conduit par un passage couvert de la rue Jean JAURES à l'Hôtel de Suze, édifice classé Monument Historique .



Jean Marc BARREAU constate que le sol de la ruelle PERROT a été imperméabilisé au moyen de béton, qui empêche la respiration des maçonneries et va se dégrader dans le temps. Elle aurait mérité une calade. Le parcours se poursuit par la visite de l'Hôtel de Suze, propriété de



M. et Mme GRANERO. Jean-Marc BARREAU plaide pour la sauvegarde du patrimoine local, sa restauration selon des règles qui respectent son identité et qui mettent en valeur ses caractéristiques.

Il plaide pour léguer aux générations futures la mémoire des savoirs-faire , ce patrimoine qui témoigne



de la capacité d'invention et du grand art des maîtres d'oeuvre et des hommes de métiers.



C'est pour cette raison

notamment que MPF cherche à sensibiliser le public, les élus et les professionnels. Il souligne que les techniques disparaissent parce que la profession n'est pas organisée , que l'on privilégie une vision normative et l'emploi des procédés industriels.

MUTATIONS DE MONDRAGON

Espace de la Paix et esplanade



Sources : MPF de Vaucluse

Chapelle des Pénitents Blancs, place de la Paix

La chapelle a été rénovée grâce aux dons des habitants, un exemple d'action collective pour la sauvegarde du patrimoine..



Vue ancienne de la façade de la chapelle

Porte du Moulin et secteur Nord du Bd FAURITTE

Le délégué de MPF donne des conseils quant à l'entretien de la maçonnerie de rénovation de la porte du Moulin (propriété privée).



Le parcours se poursuit dans le secteur nord du Bd FAURITTE, (démolition de maisons anciennes dont une rénovées pour la création de quelques places parking). Jean Marc BARRREAU attire l'attention du public sur de beaux exemples de génoises tournantes. Selon le délégué des MPF, il existait à MONDRAGON chez les maçons une tradition bien



maîtrisée de cet art difficile. La génoise est une des caractéristiques de l'architecture rurale provençale.

Ci-dessous, démolition du secteur nord du Bd L. FAURITTE. Source : Photos MPF 84.

La maison ci-dessous avait été entièrement restaurée .



La visite se termine sur le site de l'ancien hôtel de la gare et du Casino

Rappel : ces deux bâtiments remarquables, ont été démolis en avril-mai 2018. MPF avait fait part de son opposition à la disparition de ces édifices de bonne facture qui de surcroît faisaient partie de la mémoire locale.



MPF avait alerté les services des Bâtiments de France. Bien que ce service ait émis un avis défavorable à la démolition, la municipalité a maintenu son projet.

Contrairement à ce qui a été dit dans la presse, MPF s'est opposé dès 2018 à cette gestion malheureuse du patrimoine. Ses adhérents de MONDRAGON sont en alerte permanente.



MPF a une expertise de 55 ans sur le bâti traditionnel. Elle a une légitimité à réagir vivement à ces actions de démolitions. Ce patrimoine est méconnu. Ceux qui veulent s'en débarrasser ne voient que ses défauts qu'ils exagèrent sans voir et valoriser ses qualités.

Détruire c'est effacer irrémédiablement. Il faut donc réfléchir avant d'agir. L'INVENTAIRE du patrimoine bâti local est donc un préalable à tout nouveau projet de démolition.



MPF souhaite que ces images appartiennent désormais au passé!

Photos avant et après la démolition, avril mai 2018. Sources : MPPF4

PROMENADE DANS MONDRAGON



Ambiances dans le village. Exemples de maçonneries traditionnelles faites en pierres des champs ou trouvées sur place au moment du chantier.



Les pierres sont scellées à la terre ou avec de la chaux. Les fours à chaux et les tuileries

étaient nombreux dans les villages de Provence



Sources : MPF de Vaucluse

MONDRAGON possède un patrimoine de valeur également dans la plaine du Rhône, notamment de très anciennes fermes. MPF a inscrit dans son inventaire des maisons paysannes de Vaucluse, une de ces fermes qui sont condamnées car elle est située dans l'emprise de l'extension de la carrière de gravier



MONDRAGON a laissé détruire de très beaux édifices . En témoignent :

la tuilerie route de Bollène, détruite contre l'avis de MPF et de l'ASPIV (Association de sauvegarde du patrimoine industriel de Vaucluse) mais également :



3 : la « Maison COULON » (maison de maître XIXème) – démolition pour construction de logements sociaux

14 : la « Maison EYLIEU » (maison de maître époque médiévale – réaménagement XVIIème – avec cour et fontaine) – ancienne école privée / démolition pour construction de logements sociaux.

15 : les « Anciens Bains Douches » - 1ère démolition d'habitations anciennes pour aménagement de « bains douches publics » - démolition des années 2000 pour création d'un parking

16 : l'Ancien vestige du rempart et habitations – démolition ancienne pour création du bureau de poste de Mondragon – démolition récente pour agencement d'une place

17 : des maisons de village (Vestiges d'époque médiévale – XVème au XIXème siècle) – ancien « Bar du Commerce » - démolition pour création d'un parking

Nota : Les n° font référence à la cartographie page 7.

Les propositions de MPF Vaucluse :

1° Arrêt des démolitions.

2° Accepter de rencontrer les architectes des Bâtiments de France du service de l'UDAP de Vaucluse.

3° Faire l'inventaire du patrimoine remarquable sur l'ensemble du territoire communal.

4° Elaborer un Plan de Sauvegarde du Patrimoine.

5° Faire l'inventaire méthodique selon les techniques de l'Inventaire Général des édifices remarquables menacés de démolition parce que placés dans l'emprise de la carrière de gravier.

6° Procéder après inventaire et plan de sauvegarde à la modification du Plan Local d'Urbanisme.

7° Demander le conseil des architectes des Bâtiments de France et des associations de protection du patrimoine pour tout projet impliquant la démolition d'un édifice placé en dehors du périmètre de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.

